



Dispense d'enseignement pour une Unité par semestre 2^e année Bachelor/ 2021-2022

Extrait du plan d'études applicable au Bachelor en médecine humaine 2020 : Art. 5 Participation à l'enseignement

« La participation des étudiant-es au programme d'enseignement est obligatoire.

Exceptionnellement, l'étudiant-e peut demander à être dispensé de suivre tout ou une partie de l'enseignement administré, selon le Plan d'Etudes.

Les étudiant-es doivent soumettre une demande écrite justifiant les motifs d'une telle dispense au Conseiller aux Etudes du programme Bachelor, au plus tard 1 mois avant le début de l'Unité pour laquelle une dispense est sollicitée... »

Sont exclues du droit à une dispense les activités ci-dessous :

- 1) Stations formatives 1 et 2, car ceci est un prérequis pour l'examen ECOS de fin de 3^e année Bachelor.**
- 2) Semaine « Interprofessionnelle » (janvier 2022)**
- 3) Examen du contrôle continu de l'unité concernée par la dispense.**
- 4) Cours à option**

* * * * *